



Mot de l'éditeur

L'équipe du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée de la Gatineau (RPEVG) vous présente le deuxième numéro de l'infolettre RPEVG, été 2025.

Nous faisons le point sur les initiatives de concertation et les activités qui se sont déroulées au cours de la dernière année.

Nous vous présentons des sujets de grand intérêt qui préoccupent la collectivité dans une perspective de protection de l'eau telle la formation des sentinelles des lacs des Cèdres, l'inauguration de la barrière du lac Blue Sea et de la station de décontamination des embarcations de Messines, ainsi que le concept de végétalisation des berges visant à contrer les effets pervers des pluies diluviennes.

Enfin, il serait impossible de concevoir un tel ce calendrier d'activités, sans le dévouement des bénévoles qui possèdent chacun leur expertise dans les divers domaines essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

Le RPEVG tiens à honorer leur contribution et les remercie.

Christine Ouellet – Éditeur

Note: Alors que nous visons l'exactitude et la justesse dans tous nos reportages, nous reconnaissons qu'il peut se glisser des inexactitudes et nous nous efforçons de corriger toute erreur et omission. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Association du RPEVG.



Mot de l'éditeur



Lettre du Président



RPEVG présente son plan à la MRC



RPEVG participe à l'AGA de l'Association Lac Quinn



Formation des Sentinelles de l'APLC



Nouvelle barrière à Messines



Végétalisation des berges



Lettre du Président

Chers lecteurs, lectrices,

Le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau (RPEVG) a comme raison d'être la protection et la mise en valeur des plans d'eau et des eaux souterraines du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. L'approche du RPEVG consiste à être un leader et rassembleur, un agent de changement, un diffuseur de connaissances, et un partenaire crédible et reconnu.

Grâce à l'énergie de notre petite équipe de bénévoles forte et dévouée, et le soutien des municipalités et des associations de lacs de la Vallée-de-la-Gatineau, nous avons beaucoup accompli depuis le début de cette année quant à la réalisation de notre mission.

À titre d'exemple, nous avons élaboré un plan stratégique et un plan d'action et de collaboration avec la MRC Vallée de la Gatineau. Nous avons aussi assisté à plusieurs séances d'associations de lacs dans le but de faciliter la concertation.

Le 26 juin, le RPEVG a proposé son plan d'action et des options de collaboration au Comité des changements climatiques de la MRC, avec Mme Lamarche à la présidence. Le message de Mme Lamarche était clair : la MRC veut travailler avec nous et à travers nous, avec les associations de lacs de la région, dans la protection de nos plans d'eau, notamment la lutte contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

Nous avons tenu des kiosques d'information lors de deux foires populaires portant sur le nautisme, le Ottawa Boat Show en février et le Salon Chasse, Pêche et plein air de Maniwaki en avril, afin de sensibiliser le public à l'importance de la décontamination des embarcations si l'on veut limiter la propagation des espèces envahissantes et nous avons réalisé deux vidéos qui démontrent cette bonne pratique. Nous continuons à faire de la sensibilisation régulièrement sur les ondes de CHGA.FM.

De plus, notre site web www.rpevg.ca prend forme et une fois bien lancé, sera une source centrale d'information, de réseautages et de mobilisation pour tous ceux et celles de la région qui s'intéressent à la protection de nos plans d'eau.

Je tiens à noter que ce sont non seulement les municipalités et les associations de lacs qui sont nos partenaires. Nous voulons travailler avec les entreprises et les citoyens qui comprennent l'importance de l'eau propre et des plans d'eau sains pour l'avenir de notre région.

Nous vous invitons à vous impliquer en participant à notre prochaine assemblée générale annuelle le 10 août 2025 à 10h à la salle municipale de Messines.

Francis Leblanc - Président

Le RPEVG présente son plan d'action au Comité des changements climatiques de la MRC

Le 26 juin, Manon Vincelette et Francis LeBlanc du RPEVG ont rencontré le comité des changements climatiques. Nous avons passé en revue le plan d'action et discuté de l'importance d'avoir une relation de partenariat avec la MRC.

La MRC est favorable à l'idée d'inclure le lien de notre site web à l'intérieur de celui de la MRC et désire surtout qu'on soit le principal point de contact de la MRC avec le milieu des associations de lacs de la région.

Les membres du comité ont manifesté une ouverture d'esprit en ce qui concerne des demandes spécifiques, telles que l'aide avec la cartographie des bassins versants, le financement pour nos campagnes publicitaires (eg., CHGA, participation aux salons nautiques), et de l'appui administratif. Nous avons parlé de l'importance pour le Regroupement de généraliser la pratique de décontamination par le lavage des embarcations pour prévenir l'introduction des espèces aquatiques envahissantes.

Il n'y avait pas d'opposition autour de la table sauf une reconnaissance que le défi est complexe et que



les stations de lavage d'embarcations sont sous la responsabilité des municipalités et non pas la MRC.

Par ailleurs, l'an dernier, notre MRC a envoyé une lettre au gouvernement du Québec pour demander de nationaliser et légiférer cette pratique partout au Québec.

Il y a eu beaucoup d'intérêt pour la formation des sentinelles de lacs, que l'association pour la protection des lacs des Cèdres organise avec les fonds de l'As de pique. Ce genre d'initiative, ainsi que notre participation aux salons nautique d'Ottawa et Chasse et pêche de Maniwaki a impressionné la préfète.

Nous nous sommes quittés en concluant que ce fut une réunion productive et qu'on devrait se rencontrer de façon plus régulière afin de partager nos préoccupations et perspectives.

CARTE DE BASSINS VERSANT DES LACS!



Nous remercions la MRC de nous avoir fournis les cartes de bassins versants pour la région. Celles-ci seront offerts à tous sur notre site web au : www.rpevg.ca

Le RPEVG participe à l'AGA de l'Association Lac Quinn

Le 5 juillet dernier, Francis Leblanc a participé, à titre de président du RPEVG, à l'AGA de l'Association des propriétaires de chalet du lac Quinn.

Ce fut l'occasion de promouvoir l'importance de la concertation entre les associations de lacs et faire connaître le Regroupement et sa mission.

Le lac Quinn chevauche les municipalités d'Aumond et de Mont-Laurier et les propriétaires de chalet au lac Quinn sont conscients du besoin d'être vigilants contre la propagation des espèces envahissantes.

L'Association opère sa propre station de lavage d'embarcations. Lise et Barry Ardis sont très actifs au sein de cette association dynamique.



Photo: Francis Leblanc avec Lise et Barry Ardis

Salon nautique d'Ottawa et Chasse et pêche de Maniwaki!

Nous exprimons notre gratitude envers les nombreux bénévoles qui ont collaboré avec nous, entre autres, au salon nautique d'Ottawa et celui de Chasse pêche et plein air de Maniwaki:

Marc Grégoire, Marc Ardis, Andy Xhignesse, Jim Mitchell, David Simpson, Pascal Maheu, Don Grant, Lisa Hebert et, Alexis Parisé et William Coulombe, deux élèves de la Cité Étudiante de la Haute Gatineau à Maniwaki ainsi que Michèle Rozon, la coordonnatrice.



Photo : Francis LeBlanc et Mark Ardis.



Photo: Alexis Parisé et William Coulombe

Formation des Sentinelles de lacs organisée par l'APLC

Cet été, l'APLC joue un rôle actif dans la préservation du Petit et du Grand lac des Cèdres. Une formation a été offerte par FYTO lors de deux sessions qui ont eu lieu les 28 juin et 26 juillet avec des participants des divers lacs de la région. Cette formation avait pour but d'apprendre à identifier et repérer les espèces de flore et de faune exotiques aquatiques envahissantes lors de vos sorties sur l'eau et d'élaborer sur le rôle et les tâches d'une sentinelle de lac.

Sentinelle est un outil de détection des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui vous permet de :

1. Obtenir des informations

Sentinelle contient des informations sur plus de 65 EEE. Il s'agit des principales espèces fauniques et floristiques préoccupantes pour les milieux naturels du Québec ou des principales espèces à surveiller. Vous y trouverez une description de leurs principales caractéristiques et des photographies qui faciliteront leur identification.

2. Transmettre une observation

Si vous croyez être en présence d'une EEE, photographiez et signalez cette espèce en nous indiquant sa localisation dans Sentinelle. Vous contribuerez ainsi à augmenter les connaissances sur la répartition des EEE au Québec. Vos observations seront ensuite validées puis approuvées par des professionnels du Ministère.



Photo : Maude Keyser et Charlotte Bergeron de Fyto

Une fois votre observation transmise et approuvée, elle sera automatiquement intégrée à la base de données de Sentinelle.

3. Consulter les observations transmises

Vous pouvez consulter les observations transmises à Sentinelle en tout temps directement dans la plateforme Web, sous l'onglet Observations. Les données sont aussi extraites périodiquement et rendues disponibles sur Données Québec.

Notez que les données diffusées dans Sentinelle sont transmises volontairement. Elles ne sont donc pas exhaustives, ni nécessairement représentatives de la situation des EEE au Québec.

Depuis 2014, plus de 8 000 observations, concernant plus de 50 EEE, ont été transmises et diffusées dans Sentinelle.

DEVENEZ UNE SENTINELLE POUR PROTEGER NOS LACS !

L'application Sentinelle, du ministère de l'Environnement du Québec, permet à tous de signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) via une application mobile et un portail web. En participant, vous contribuez concrètement à la surveillance et à la protection de la biodiversité.



Inauguration : nouvelle barrière au lac Blue Sea et station de décontamination à Messines

La station de décontamination des embarcations de Messines a été inaugurée en 2024, suivi de la mise en service de la barrière du lac Blue Sea en 2025. Depuis cet été, le système est entièrement opérationnel : gratuit pour les résidents grâce à une carte RFID, mais payant pour les non-résidents (25 \$ pour une embarcation motorisée, 5 \$ pour un kayak, canot ou planche à pagaie).

Deux vidéos réalisées par RPEVG disponible sur notre chaîne YouTube présentent l'utilisation du système conçu par la compagnie Ozero : l'une sur la station de lavage et l'autre sur la décontamination d'une embarcation motorisée et d'un kayak, ainsi que l'opération de la barrière.

La borne de paiement émet un reçu de lavage à placer sur le tableau de bord et qui comprend un code QR permettant d'ouvrir la barrière automatisée. Sans ce reçu, les plaisanciers risquent une amende de 500 \$. Le billet est valide 24 h pour l'entrée au lac, mais la sortie n'est pas limitée dans le temps, ce qui permet aux riverains de garder leur bateau à l'eau tout l'été.



Photo: Jim Smith – Directeur général à Messines

Le processus de décontamination dure environ 7 minutes et comprend deux étapes pour les bateaux motorisés :

1. La coque et la remorque sont nettoyées avec une lance à haute pression à 60 °C.
2. Le pied du moteur et le vivier sont traités à basse pression avec de l'eau chaude.

Une fois l'opération terminée, la borne de paiement émet un reçu. Arrivé à la barrière, on le scanne pour ouvrir l'accès, on recule l'embarcation dans le lac, puis on place le reçu bien visible sur le tableau de bord de la voiture. En 2026, des barrières similaires seront installées au Petit et Grand lacs des Cèdres et compatibles avec la station de Messines. La municipalité de Grand-Remous, mettra en service une station de lavage sous pression pour les embarcations au 506 chemin Baskatong sur le terrain de l'AFC du réservoir Baskatong (aire faunique communautaire) à partir de l'automne 2025.

À cet effet, RPEVG a réalisé un tableau indiquant le statut et les adresses des stations de décontamination de la région.

NETTOYEZ, VIDEZ ET SÉCHEZ VOS EMBARICATIONS!

Dans plus amples municipalités sur le territoire de la MRC de la Vallée de la Gatineau, il est obligatoire de laver son embarcation motorisée et non-motorisée lorsqu'on se déplace d'un plan d'eau à un autre.

Soyez un héros de l'eau!

STATIONS DE LAVAGE ET DÉCONTAMINATION DES EMBARICATIONS

MRC VALLÉE DE LA GATINEAU

STATIONS GRATUITES : LAC CHAUD, LAC PROULX, LAC LAURIE

STATIONS PAYANTES : LAC CHAUD, LAC PROULX, LAC LAURIE

STATIONS OPÉRÉES PAR LE RPEVG

Ammer 607, ch. Principale (Dépense Ammer)

Délagé 274, boul. Délagé (Espace municipal)

STATIONS OPÉRÉES PAR LES ASSOCIATIONS DE LAC

Lac Quin 258, ch. Langevin

STATIONS OPÉRÉES PAR LES MUNICIPALITÉS

Municipalité de Blue Sea 10, rue Principale et 386 ch. du Lac Long

Municipalité de Capemont 8, ch. Lachapelle (Bureau municipal)

Municipalité de Deschêles 815, ch. du Pionnier Blanc (Bureau municipal)

Ville de Grand-Remous 1, rue de la Polytechnique

Municipalité de Grand-Remous 1510, rue Transcanadienne (caserne d'incendie)

Municipalité de Lac-Sainte-Marie 150, ch. Lac-Sainte-Marie

Ville de Montmagny 231, rue des Chênes

Municipalité de Messines 65, rue Principale (en avant du bureau municipal)

Éviter la propagation des espèces envahissantes!

héros de l'eau

CONTACTEZ-NOUS : www.rpevg.ca, www.facebook.com/protectionlacs, @rpevg

Végétalisation des berges pour lutter contre l'érosion

Les berges (ou la bande riveraine) de nos lacs soutiennent une vie intense végétale et animale. C'est une zone tampon constituée d'une diversité de plantes, arbustes, fleurs, herbes et arbres. Cette zone (définie par la loi comme étant de 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux), protège et fournit un habitat aux espèces animales comme les grenouilles, reptiles, insectes, larves, pollinisateurs, oiseaux et autres.

Lorsque des pluies torrentielles se déversent sur une berge nue, rien ne retient le substrat et ses minuscules habitants. Les berges végétalisées, dont les racines des plantes servent à retenir le sol offrent une protection à la faune et à la flore contre l'érosion. Elles jouent le rôle, de filtrer le ruissèlement et conservent les nutriments essentiels dont les espèces se nourrissent.

Afin de lutter contre l'érosion causée par les pluies torrentielles, la végétalisation des rives est une technique facile à utiliser pour les propriétaires riverains qui désirent restaurer leurs berges vers un état naturel.

La technique consiste à ensemercer les surfaces dénudées avec un mélange de graines de plantes. Vous trouverez une liste d'espèces arbustives



adaptées au milieu riverain et permettant la stabilisation des rives en consultant le moteur de recherche accessible sur le site Web de Quebec Vert ou le document intitulé « Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec » .

Vous pouvez aussi consulter le document ci-dessous sur le site web du Gouvernement du Québec.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/fiche-tech-stabilisation-rives.pdf>

Le site du RAPPEL propose aussi des espèces adaptées à la restauration des rives.

<https://rappel.qc.ca/fiches-informatives/vegetaux-adaptes-a-la-rive/>